

Attestation d'Hébergement : Modèle Gratuit et Guide Complet 2026

Vous êtes hébergé gratuitement chez un proche et vous devez fournir un justificatif de domicile ? [l'attestation d'hébergement](#) est le document qui permet de confirmer que vous vivez chez une autre personne, sans payer de loyer.

Ce document est souvent demandé pour certaines démarches administratives, comme une demande de carte d'identité, de passeport, de carte grise ou l'ouverture d'un compte bancaire. Il est simple à rédiger, mais il doit contenir des informations précises et être accompagné des justificatifs nécessaires.

Dans ce guide, découvrez comment faire une attestation d'hébergement, qui peut la rédiger, quels documents fournir et comment éviter les erreurs courantes.

Qu'est-ce qu'une attestation d'hébergement ?

L'attestation d'hébergement est une déclaration écrite par laquelle une personne confirme qu'elle héberge gratuitement une autre personne à son domicile.

Elle sert de justificatif lorsque la personne hébergée ne possède pas de facture, de bail ou de document officiel à son propre nom. L'hébergeur indique notamment son identité, son adresse et la date depuis laquelle l'hébergement a commencé.

L'attestation doit être signée par la personne qui héberge. Elle peut généralement être rédigée sur papier libre ou à partir d'un modèle.

À retenir : une attestation d'hébergement ne prouve pas que la personne hébergée est propriétaire ou locataire du logement. Elle confirme simplement qu'elle y réside gratuitement.

Qui peut faire une attestation d'hébergement ?

L'attestation doit être rédigée par la personne qui héberge réellement le demandeur.

Il peut s'agir :

- Du propriétaire du logement ;
- D'un locataire disposant d'un logement où il peut héberger une autre personne ;
- D'un parent hébergeant son enfant majeur ;
- D'un conjoint ou partenaire ;

- D'un ami ou d'un proche.

L'hébergeur doit être majeur et résider à l'adresse indiquée sur l'attestation. Dans certains cas, l'administration peut demander des justificatifs supplémentaires pour vérifier la situation.

Comment faire une attestation d'hébergement ?

Pour faire une attestation d'hébergement, il suffit de rédiger une lettre contenant les informations essentielles sur l'hébergeur, la personne hébergée et le logement.

La lettre doit notamment préciser :

1. Le nom et le prénom de l'hébergeur ;
2. Sa date et son lieu de naissance ;
3. Son adresse complète ;
4. Le nom et le prénom de la personne hébergée ;
5. La date de début de l'hébergement ;
6. La mention d'un hébergement à titre gratuit ;
7. La date et la signature de l'hébergeur.

Il est conseillé d'utiliser une formulation claire et de vérifier que toutes les informations correspondent aux pièces d'identité fournies.

Modèle d'attestation d'hébergement gratuit

Voici un modèle simple que vous pouvez adapter à votre situation.

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e), **[Nom et prénom de l'hébergeur]**, né(e) le **[date de naissance]** à **[lieu de naissance]**, déclare sur l'honneur héberger gratuitement à mon domicile :

[Nom et prénom de la personne hébergée], né(e) le **[date de naissance]** à **[lieu de naissance]**,

depuis le **[date de début de l'hébergement]**, à l'adresse suivante :

[Adresse complète du logement]

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **[Ville]**, le **[Date]**.

Signature de l'hébergeur

[Signature]

Le modèle doit être adapté aux informations réelles. Une attestation fausse ou contenant des informations inexactes peut entraîner des conséquences administratives ou juridiques.

Quels documents joindre à l'attestation d'hébergement ?

L'attestation seule ne suffit pas toujours. L'administration demande souvent plusieurs justificatifs pour confirmer l'identité de l'hébergeur et son adresse.

Les documents les plus fréquemment demandés sont :

1. Une copie de la pièce d'identité de l'hébergeur

Il peut s'agir d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou, selon la démarche, d'un titre de séjour.

2. Un justificatif de domicile

L'hébergeur peut fournir une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, une quittance de loyer ou un autre document accepté par l'administration.

La date de validité du justificatif dépend de la démarche concernée. Il est donc important de vérifier les exigences de l'organisme qui demande le document.

3. L'attestation signée

La lettre doit être datée et signée par l'hébergeur. Une signature manuscrite